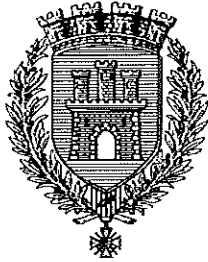


N° DEL 2014.12.18/215

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Jeudi 18 décembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

**Etaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

CONVOCACTION	
Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	32

**Etaient Représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard,  
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille,  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

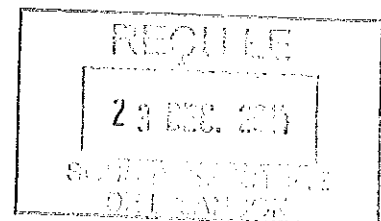
**THEME :** DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2.

**OBJET :** CINEMA VAUBAN : APPROBATION RAPPORT EXERCICE 2013.

**Absents-Excusés :**

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

- Le cinéma « Le Vauban » appartenant à la commune est géré sous la forme d'une Délégation de Service Public.  
La convention de Délégation de Service Public a été renouvelée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée de 5 ans (Délibération n°2010-303 du conseil municipal du 24 septembre 2010) avec la SARL CINE 05.
- Le cinéma « Le Vauban » propose exclusivement une programmation propre à assurer le caractère grand public de la salle dudit cinéma en tenant compte des avants premières et sorties nationales d'œuvres grand public.  
Le délégataire participe aux actions en faveur de la formation des jeunes à l'image. Il participe également aux opérations nationales de promotion du cinéma, notamment « la fête du cinéma » et le « printemps du cinéma ».  
Le nombre de séances par jour est fixé à deux : ce chiffre constitue un minimum.  
Le délégataire supporte les charges de fluides (eau, chauffage, électricité). Les frais de chauffage pris en charge par le délégataire ne pourront dépasser la somme de 5 000,00 euros par an.  
Les frais relatifs à l'exploitation et aux réparations courantes sont intégralement supportés par le délégataire.
- Le tarif normal est de 7 euros (+ 1 euro pour les films en 3 D + 1 euro pour les lunettes), le tarif réduit est de 5,5 euros (chômeurs, familles nombreuses, personnes > 60 ans) et de 4 euros pour les jeunes < 14 ans.
- Par délibérations n°2010-402 du 16 décembre 2010 et n°2011-231 du 11 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement dans le cadre de la modernisation des installations du cinéma Vauban pour un montant total de 212 929,40 € HT, la salle de cinéma a été entièrement rénovée et elle dispose désormais du matériel numérique.
- Par délibération n°DEL 2013.03.27/066 du 27 mars 2013, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant total de 6 739,75 € HT pour l'installation d'une caisse automatisée.
- Par délibération n°DEL 2013.03.27/067 du 27 mars 2013 le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement pour un montant total de 9 918,10 € HT pour la numérisation du cinéma.
- Le délégataire s'est efforcé d'améliorer la programmation tout au long de l'année. Le nombre d'entrées pour l'année 2013 s'est élevé à 30 823 pour 1008 séances soit une moyenne de 31 par séance.
- Le résultat net comptable sur la période de référence (01/07/2013 – 30/06/2014) est établi à – 3632,48 euros contre – 9 785,09 euros pour la période N-1.
- Selon l'article 5.1.1 du contrat de Délégation de Service Public, le délégataire versera à la commune une redevance égale à 2,5% lorsque le chiffre d'affaires hors TVA et hors TSA est compris entre 175 000,00 euros et 225 000,00 euros.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 25 novembre 2014 et a émis un avis favorable sur le rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2013.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014

NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,  
Gérard FROMM.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gérard Fromm", is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRIANÇON" around the top edge and a central emblem featuring a star and other heraldic symbols. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.